

LE MÉMORICIDE

Quel cadre juridique pour préserver le patrimoine culturel ?

La culture est devenue pour chaque société un enjeu économique, social et politique. Toutes les questions liées au pouvoir ont d'ailleurs un lien avec la culture. Et la guerre qui frappa l'ex-Yougoslavie à la fin du siècle dernier en est un exemple éloquent. Elle a cristallisé le mémoricide comme un crime de droit international.

Le mémoricide est ce crime contre la mémoire et contre la culture qui pourrait être défini comme la destruction du patrimoine culturel dans l'objectif de reconfigurer une identité collective. À l'échelle politique, l'histoire est en effet un refuge, un réservoir dans lequel les partis politiques puisent des éléments pour étayer leurs propos.

Mais peut-on réellement détruire la mémoire ? Comment sanctionner si on ne se souvient de rien ? N'est-il pas dit que « *le droit est mémoire et juger c'est d'abord accepter de se souvenir* » ?

Devant l'absence de conventions internationales ou de dispositions nationales encadrant ledit crime, le défi de cet ouvrage est de déterminer la nature juridique du mémoricide afin d'appliquer le régime juridique adéquat.

Vanessa KOUM DISSAKE est avocate au barreau du Havre, docteur en droit et chargée d'enseignement à l'Université de Paris 8 (Vincennes / Saint-Denis). Elle est également la fondatrice d'une legaltech d'accompagnement juridique des entreprises dans l'exercice de leurs activités : DIGITAL LEGAL SUPPORT.

Collection Sciences Criminelles
dirigée par Robert Cario

ISBN : 978-2-343-25695-5
42 €



LE MÉMORICIDE

Quel cadre juridique pour préserver le patrimoine culturel ?

Vanessa KOUM DISSAKE

LE MÉMORICIDE

*Quel cadre juridique
pour préserver le patrimoine culturel ?*

Vanessa KOUM DISSAKE

Préface de Catherine Puigelier

L'Harmattan

SCIENCES CRIMINELLES